

UN MUR EN VUE :

des mesures à prendre de façon
urgente pour les festivals et
événements québécois

MÉMOIRE POUR LE GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2022-2023

JAN
2022

Les recommandations du RÉMI dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec sont présentées en deux volets :

En lien avec la « normalité » dans le secteur, le RÉMI suggère :

- Une intervention urgente du gouvernement pour éviter une crise de financement – intégrer la hausse de 2017 à la « base budgétaire » du programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques du ministère du Tourisme
- Au même Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques, augmenter l'aide financière maximale pouvant être accordée à la performance touristique pour qu'elle passe de 1 M\$ à 1,25 M\$

En lien avec la crise de la COVID-19, le RÉMI revient avec quatre propositions :

- Un ajout ponctuel de fonds au Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques
- Octroyer une aide spéciale exceptionnelle aux festivals et événements de l'hiver 2022 touchés par la vague Omicron
- Un allègement temporaire des conditions du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques
- Une augmentation temporaire des commandites des sociétés d'État

Il est à noter que les recommandations du RÉMI recourent certaines recommandations faites l'an passé. Somme toute, personne n'avait prévu ici l'avènement du variant Delta, la prolongation de la crise et le fait que l'été 2021 n'a pas pu permettre de retrouver une pleine normalité, tout particulièrement par rapport aux mesures sanitaires restrictives et aux achalandages autorisés. Comme bien d'autres, le RÉMI anticipait que l'été 2021 soit bien meilleur, dans la mesure où la vaccination à 75 % (première dose) et à 20 % (deuxième dose) qui s'est concrétisée autour de la Fête nationale du Québec laissait entrevoir, selon le gouvernement lui-même, des assouplissements importants sur le plan sanitaire. Ceux-ci sont plutôt arrivés dans les termes qu'on espérait à l'automne 2021.

Ainsi, si à la fin de 2020 et au début de 2021 on concevait 2021 comme étant la première de deux années de relance, elle fut plutôt une autre année de plans alternatifs ou de formules de moindre ampleur. Nous croyons désormais que la « vraie » relance du secteur commencera plutôt en 2022 et prendra fin en 2023 ou 2024, lorsque le tourisme international aura retrouvé une bonne partie de sa vigueur pré-pandémique.

LE RÉMI

Le **Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI)** a pour mission de **promouvoir et représenter** le secteur des événements majeurs internationaux du Québec et d'**aider ses membres** à atteindre les **plus hauts niveaux de performance et d'innovation** tout en contribuant à leur **croissance**.

Membres

- Carnaval de Québec
- ComediHa! Fest
- Festival d'été de Québec
- Festival d'été de Tremblant
- Festival de Lanaudière
- Festival de montgolfières de Gatineau
- Festival du nouveau cinéma
- Festival Go vélo Montréal
- Festival international de films Fantasia
- Festival International de Jazz de Montréal
- Festival Juste pour rire
- Festival Mode & Design
- Festival Montréal en Lumière
- Festival Western de St-Tite
- Festivent de Lévis
- FestiVoix de Trois-Rivières
- Fêtes de la Nouvelle-France
- Fierté Montréal
- Grands Feux Loto-Québec
- Igloofest
- International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu
- L'International des Feux Loto-Québec
- Les Francos de Montréal
- Montréal Complètement Cirque
- Omnium Banque Nationale
- OSHEAGA Festival Musique et Arts
- Piknic Électronik
- Régates de Valleyfield

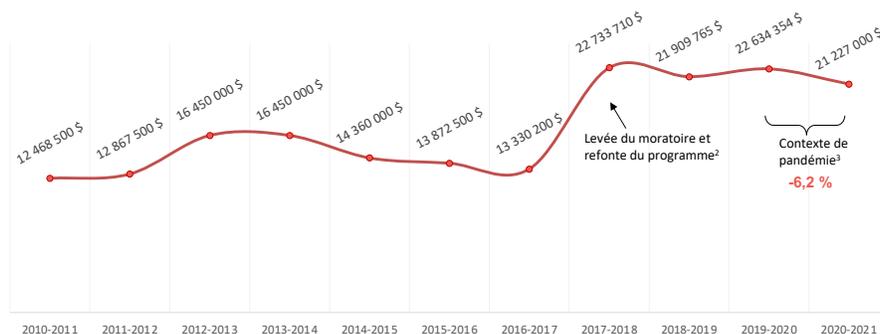
Membres affiliés

- Événements Attractions Québec
- Festival de musique émergente
- Festival International des Rythmes du Monde
- Festival International Nuits d'Afrique
- Présence autochtone
- Virée classique de l'OSM

Recommandation 1

Une intervention urgente du gouvernement pour éviter une crise de financement : intégrer la hausse de 2017 à la « base budgétaire » du programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques du ministère du Tourisme

Évolution du montant total des subventions É20210 à H2021
 Baisse de 6,2 % du montant entre les années 2019-2020 et 2020-2021



De la création du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques tel que nous le connaissons (après la fin de la SÉMIQ) jusqu'au tournant des 2010, l'enveloppe dudit programme a oscillé entre 10 M\$ et 12,5 M\$.

En 2012, lors d'un budget, le ministre des Finances, Raymond Bachand, annonçait qu'il portait sur-le-champ l'enveloppe à 15 M\$ et s'engageait à ce qu'elle soit ensuite de 17,5 M\$ (en 2013-2014). Suivant l'élection du Parti Québécois puis le retour du Parti libéral du Québec au pouvoir, l'enveloppe a plutôt atteint un maximum de 16,4 M\$ et a subi ensuite l'effet de l'austérité budgétaire, pour retomber à 13,3 M\$. C'est la ministre du Tourisme, Julie Boulet, qui règle le problème en 2017, en annonçant que pour les cinq années qui suivront, 110 M\$ seront mis dans le soutien aux festivals et événements. Depuis, le programme sera doté de plus de 22 M\$ dans ses meilleures années.

Or, cette hausse qui était le fruit d'une dizaine d'années de représentations n'a pas été incluse à la « base budgétaire » du Programme, en étant plutôt une simple mesure budgétaire sur 5 ans. **Aujourd'hui, le RÉMI demande de toute urgence que cette situation soit réglée pour la stabilité du secteur. Il faut que la « base budgétaire » soit d'au moins 22 M\$.**

Rappelons les faits : l'augmentation n'a pas seulement permis d'accroître le montant de certaines subventions

octroyées par le ministère du Tourisme, mais aussi de doubler le nombre de festivals soutenus, partout au Québec, en les faisant passer de 117 à 230. Ainsi, l'impact sur la subvention moyenne a été négligeable, sinon légèrement en baisse.

Il n'est pas concevable que le financement « régulier » des festivals et événements au Québec — dont celui des événements majeurs internationaux — subisse dans ce contexte une baisse de plus de 40 %, par exemple, pour retourner au niveau de 2016-2017. Ce serait en soi extrêmement dommageable pour l'industrie, d'autant plus dans un contexte post pandémique. Il y a aussi, bien sûr, une question de prévisibilité et de stabilité du financement, alors que les organisations travaillent depuis 6 à 15 mois sur l'édition de 2022.

Encore plus si l'on considère qu'en 2021-2022, c'est plus de 30 M\$ qu'a mis le gouvernement du Québec dans le Programme, en incluant l'aide spéciale de 10 M\$. Passer d'un coup de cette somme record à quelque 18 M\$ (si on considère la base budgétaire à 13 M\$ et l'aide spéciale de 5 M\$ en 2022-2023) aurait l'effet d'une bombe pour le secteur. Qui plus est, ce qui a été présenté au budget de 2021-2022 comme une aide supplémentaire exceptionnelle pour maintenir et relancer les festivals et événements se trouverait à être utilisé à d'autres fins et à pallier à la disparition de sommes « régulières ».

Recommandation 2

Augmenter l'aide financière maximale pouvant être accordée à la performance touristique pour qu'elle passe de 1 M\$ à 1,25 M\$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques

Depuis une quinzaine d'années, le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques prévoit une aide maximale d'un million \$. Le RÉMI demande aujourd'hui de revoir ce montant, en tenant compte de l'inflation, pour le porter à 1,25 M\$.

Il faut ajouter que, dans les circonstances de la crise de la COVID, les événements recevant annuellement 1 M\$ n'ont pu bénéficier d'un ajout, parce que ce plafond l'empêchait. Ainsi, un événement qui reçoit normalement 500 000 \$ a vu son aide être portée à 750 000 \$ en 2021, en hausse de 50 %, mais ceux qui sont à 1 M\$ n'ont rien reçu de plus, alors qu'ils sont tout aussi touchés par la diminution importante de leur revenus autonomes (billetterie, vente de produits et boissons, commandites privées).

Seuls quatre événements obtiennent le maximum d'aide financière chaque année au Québec. L'augmentation du maximum représente donc une dépense représentant éventuellement ou potentiellement 1 M\$.

Recommandation 3

Un nouvel ajout ponctuel de fonds au programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques

Considérant que les festivals et événements québécois ont été privés de l'essentiel de leurs revenus autonomes depuis le début de la pandémie et que ces derniers représentent normalement 84 % des revenus des membres du RÉMI, l'association est d'avis qu'il faut augmenter le budget du Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques, qui est devenu l'une des seules sources de revenus. Cela doit permettre de maintenir en place les équipes, leur expertise, tout en offrant aux Québécoises et Québécois des activités et, cette fois c'est bien vrai, espérons-le, **d'effectuer une véritable relance du secteur et de s'appuyer sur les festivals et événements afin de relancer plus largement le tourisme.**

Ainsi, une augmentation substantielle — même temporaire — de l'enveloppe qui sert le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques s'impose, en sus de ce qui fait l'objet de la recommandation 1.

Les autres provinces ont agi, elles aussi :

En août 2021, la **Colombie-Britannique** débloquait 12,9 M\$ pour les festivals, foires et événements communautaires, en aide exceptionnelle.

Quant à l'**Ontario**, au même moment, elle ajoutait 49 M\$, répartis essentiellement entre 439 festivals et événements, à travers le Programme de reprise pour les festivals et événements.

Avant la pandémie, le budget du Programme était d'environ 22 M\$ par année. Un ajout de l'ordre de 10 M\$ a été fait pour 2021-2022 dans le budget. De même, il avait été annoncé que 5 M\$ s'ajouteraient en 2022-2023.

Aujourd'hui, **compte tenu de l'évolution récente de la pandémie et de sa durée** (et de ce qui a été fait dans les autres provinces), le RÉMI est d'avis qu'il faut ajouter 10 M\$ aux 5 M\$ prévus en surplus en 2022-2023, pour porter cet « extra » à 15 M\$ (soit 5 M\$ de plus que l'extra de 2021-2022).

Dans la foulée, il suggère aussi d'ajouter 5 M\$ en 2023-2024, une année qui n'était pas visée par aucune augmentation pour le moment, pour consolider des initiatives de relance.

Année financière	Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques	Aide COVID annoncée en 2021-2022	Nouvelle aide financière à annoncer en 2022-2023	TOTAL
2020-2021	22 M \$	-	-	22 M \$
2021-2022	22 M \$	10 M \$	-	32 M \$
2022-2023	22 M \$	5 M \$	10 M \$	37 M \$
2023-2024	22 M \$	-	5 M \$	27 M \$

En somme, aux ajouts déjà faits et annoncés, le RÉMI estime qu'il faut ajouter de nouveau 15 M\$ sur deux ans, soit 10 M\$ en 2022-2023 et 5 M\$ en 2023-2024. L'aide spéciale liée à la pandémie pour l'industrie atteindra alors au total 30 M\$ (en incluant les 15 M\$ annoncés au budget de 2021-2022 et les 15 M\$ qu'on ajouterait au budget de 2022-2023).

Recommandation 3 (SUITE)

Un nouvel ajout ponctuel de fonds au programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques

Des chiffres clés soutiennent cette demande et ont été obtenus à l'analyse des états financiers des membres pour l'exercice 2020-2021 :

Chiffre d'affaires des membres du RÉMI en 2020 vs 2019 :

88 M\$ vs 271,5 M\$, en baisse de 68 %

Subventions de tous les paliers en 2020 vs 2019 pour les membres du RÉMI :

43,5 M\$ vs 47 M\$, en baisse de 3 M\$

Revenus autonomes en 2020 vs 2019 chez les membres du RÉMI :

14 M\$ vs 131,7 M\$, en baisse de 89 %

Part des subventions sur l'ensemble des revenus des membres du RÉMI en 2020 vs 2019 :

49,4 % vs 17,3 %, en hausse 32,1 %

C'est donc dire que les gouvernements ont donné aux festivals et événements la nécessaire ligne de vie au cours de la pandémie.

Il faut penser bien sûr aux retombées économiques, touristiques et culturelles escomptées. On sait par exemple que le tiers des dépenses d'un festivalier sont faites en restauration et le quart en hôtellerie ou en hébergement. Ces secteurs ont aussi besoin d'être stimulés. Outre ces retombées, le RÉMI fait valoir qu'il y aura lieu, après la pandémie, de parler de « guérison sociale » et de « retrouvailles ». Les festivals et événements du Québec seront, justement, tout désignés afin de répondre au besoin des Québécoises et Québécois de se retrouver.

Recommandation 4

Octroyer une aide spéciale exceptionnelle aux festivals et événements de l'hiver 2022 touchés par la vague Omicron

Lorsqu'il a annoncé le retour du couvre-feu et une limite de 250 personnes pour les événements extérieurs, le gouvernement du Québec a entraîné l'annulation de certains événements et festivals, comme Igloofest, tout comme la transformation de nombreux autres, dont le Carnaval de Québec et Montréal en lumière.

Ces annulations et ces transformations se font à forts coûts et mettent les organisations en difficulté. Dans le pire des scénarios, celui d'Igloofest, où l'on doit annuler complètement un événement à deux semaines de son ouverture, on se trouve à avoir fait d'importantes dépenses et à ne pas avoir la possibilité de toucher à des revenus, de billetterie et de commandites notamment. Dans le cas des autres qui doivent transformer de fond en comble leur édition, des dépenses importantes sont aussi entraînées.

Le RÉMI suggère d'établir une aide spéciale pour les événements et festivals soutenus au Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques qui étaient programmés entre le 30 décembre 2021 et la fin des actuelles restrictions sanitaires (tout particulièrement la levée de tout maximum en ce qui concerne le nombre de spectateurs). Il s'agirait pour les festivals et événements concernés de remplir une grille de dépenses occasionnées et admissibles, qui ne pourront être compensées autrement, et ce, sans maximum.

Recommandation 5

Un allègement temporaire des conditions du programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques

Jusqu'à l'avènement de la pandémie, le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques du ministère du Tourisme prévoyait qu'au chapitre des dépenses admissibles, les subventions provenant du gouvernement du Québec (de tous les ministères et organismes reconnus comme étant au sein du périmètre comptable du gouvernement du Québec) ne pouvaient représenter plus de 50 %. Ce pourcentage était de 70 % quand il s'agissait du cumul total, incluant cette fois le gouvernement du Québec, celui du Canada et les municipalités.

Cette exigence est devenue problématique depuis le début de la pandémie (la question des cumuls n'était pas un enjeu auparavant, si ce n'est que très marginalement ou ponctuellement, pour quelques événements). Les dépenses des festivals et événements ont été, à juste titre, grandement réduites, ce qui a fait en sorte que le pourcentage que représente l'aide publique par rapport aux dépenses admissibles a gonflé jusqu'à, dans certains cas, excéder les seuils en vigueur.

Concrètement, cela a privé des festivals et événements de l'entièreté de la subvention qu'ils croyaient pouvoir recevoir. Cela a aussi privé des festivals et événements de différents programmes d'aide, créés durant la crise, parfois à leur intention, notamment à la SODEC. Les festivals et événements qui excèdent les pourcentages devraient en effet remettre l'équivalent des fonds reçus à la SODEC au ministère du Tourisme – ce qui a fait que plusieurs ont tout simplement dû passer leur tour.

D'ailleurs, au cours des derniers mois, de nouveaux programmes ont été mis en place pour favoriser la survie et la relance de l'industrie événementielle. Dans les associations touristiques régionales, des interventions importantes ont été faites. Il ne faudrait pas que ce qui a été donné par ces organisations finisse par être pénalisant au ministère du Tourisme. Dans la foulée, le gouvernement fédéral, par la voie de l'Initiative d'aide aux grands festivals et événements, s'apprête à soutenir de façon importante des projets de développement de produit. Il ne faut pas, une fois de plus, que cette aide soit en quelque sorte « annulée » par l'effet des cumuls à Québec.

Au cours la pandémie, le gouvernement du Québec a remédié au problème en élevant à 90 % le seuil qui était à 70 %. Il a par la suite modifié le maximum de 50 % du gouvernement du Québec pour le porter à 70 %, de façon temporaire.

Le RÉMI demande aujourd'hui une prolongation de cette mesure exceptionnelle jusqu'au 30 mars 2023, le temps de stabiliser le secteur et d'assurer solidement la relance.

Le ministre des Finances, ses collègues au Tourisme et au Conseil du Trésor, sont interpellés dans ce dossier à l'occasion du budget 2022-2023. Par ailleurs, d'autres ministères, dont celui des Affaires municipales et de la Culture et des Communications, devront aussi harmoniser leurs exigences à cet égard.

Recommandation 6

Une augmentation temporaire des commandites des sociétés d'État

La pandémie ayant affecté de nombreuses entreprises dans une multitude de secteurs, les commanditaires privés ne sont plus au rendez-vous de la même façon, alors qu'ils représentent normalement environ le tiers des revenus des membres du RÉMI.

Commandites privées en 2020 vs 2019 chez les membres du RÉMI :

20,5 M \$ vs 80,8 M \$, en baisse de 74,5 %

Commandites des sociétés d'État en 2020 vs 2019 chez les membres du RÉMI :

9,5 M\$ vs 10,3 M\$, en baisse de 8,2 %

De leur côté, dès le début de la pandémie, les sociétés d'État québécoises ont indiqué qu'elles demeureraient aux côtés des festivals et événements, même si l'activation des commandites n'a pu être faite selon les plans initiaux.

Au cours de la troisième année de pandémie, la contribution des sociétés d'État sous forme de commandites, qui représentent environ 4 % des montages financiers chez les membres du RÉMI en temps normal, demeurera vitale. Dans une certaine mesure, une augmentation des commandites des sociétés d'État viendra temporairement pallier à la disparition prévisible de plusieurs commandites venant du secteur privé.

Voici pourquoi le RÉMI recommande que le gouvernement du Québec donne un mot d'ordre à Loto-Québec, à la Société des alcools du Québec et à Hydro-Québec, afin que les trois sociétés d'État augmentent — ne serait-ce que temporairement — leurs budgets de commandites dans l'événementiel.

Concrètement, nous suggérons que le gouvernement du Québec demande aux sociétés d'État d'accroître leur budget de commandites de 50 % en 2022-2023 et de 25 % en 2023-2024.

L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS INTERNATIONAUX

Les faits saillants de l'étude sur les retombées économiques consolidées de 17 membres du RÉMI qui a été réalisée par KPMG et rendue publique le 31 mai 2018

Il s'agissait de la première étude d'une telle envergure au Québec depuis la publication du Guide méthodologique pour la réalisation des études sur l'impact économique des grands festivals et événements, en 2016.

LES 17 FESTIVALS EN BREF

5,9 M

Nombre de participants de tout âge

14 %

sont des visiteurs venant de l'extérieur du Québec

12,4 M

Nombre de jours de participation

LES RETOMBÉES

290,8 M\$

en valeur ajoutée pour l'économie du Québec

4 606

emplois créés ou soutenus par l'événement (en équivalent temps plein)

66,6 M\$

en recettes fiscales des gouvernements

396 M\$

dépenses admissibles totales (touristiques et d'opération)

378 \$

dépenses moyennes des visiteurs de l'extérieur de la région de l'événement venus surtout pour y participer

SOURCES DE REVENUS

42 % Revenus autonomes

29 % Commandites -
Secteur privé et autres

9 % Autres

6 % Subventions provinciales

6 % Subventions locales

4 % Subventions fédérales

4 % Commandites - Sociétés d'État

Un partenariat gagnant pour les gouvernements, les contribuables et les événements majeurs internationaux

- Alors qu'il subventionne ces dix-sept événements à hauteur de **15,1 M\$**, le **gouvernement du Québec a récolté 49,3 M\$** sous forme de taxes et impôts (revenus fiscaux); quant au **gouvernement fédéral, il obtient 17,3 M\$** avec un investissement de **9,7 M\$**.
- Une majorité des revenus des événements proviennent de sources privées (**29 %**) et autonomes (**42 %**), les subventions des différents paliers de gouvernement comptent pour un peu moins de **17 %** des revenus totaux.
- L'activité de ces dix-sept événements participe à la création ou au maintien de **4 606** emplois (équivalent temps plein).

La tenue des événements majeurs internationaux : une raison de se déplacer au Québec ou d'y venir

- Pas moins de **190 603** touristes sont venus de l'extérieur du Québec **principalement pour participer** à l'un des dix-sept événements de l'étude.
- **66 %** des visiteurs québécois se sont déplacés **surtout en raison de l'événement**.
- **54 %** des dépenses des visiteurs ont été générées par des visiteurs venant de l'extérieur du Québec. Ils ont dépensé en moyenne **778,34 \$** au cours de leur séjour, laissant ici **148,4 M\$** d'«argent neuf», dont près du quart dans les hôtels et environ le tiers dans les restaurants.

Les membres actifs du RÉMI qui ont participé à l'étude agrégée : le Carnaval de Québec, la Coupe Rogers présentée par Banque Nationale, le Festival d'été de Québec, le Festival International de Jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, le Festival de Lanaudière, le Festival Mode et Design Montréal, le Festival Montréal en Lumière, le Festival Western de St-Tite, Fierté Montréal, les Francos de Montréal, Igloofest, L'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, L'International des Feux Loto-Québec, OSHEAGA — Festival Musique et Arts, les Grands Feux Loto-Québec et les Régates de Valleyfield.



Le rapport complet est disponible sur le site internet du RÉMI